



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 16 -
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION RELATIVE À DEUX DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Oghi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Soutani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

Était excusée

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION RELATIVE À DEUX DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES

Rapporteur : Laurent Paviot

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable des comités techniques de Laval Agglomération et de la ville de Laval, émis le 20 janvier 2022, sur la nouvelle organisation cible de Laval Agglomération et de la ville de Laval,

Vu l'absence, à ce jour, de convention de création du service commun "direction générale",

Vu l'arrêté de mutation, à Laval Agglomération, du 28 février 2022, de la directrice générale adjointe "Proximité, tranquillité et citoyenneté",

Vu l'arrêté de mutation, à Laval Agglomération, du 1^{er} mars 2022, de la directrice générale adjointe "Fabrique du vivre ensemble",

Considérant la création prochaine du service commun "direction générale", constitué du directeur général des services (DGS), des directeurs généraux adjoints (DGA), des assistantes de direction rattachées aux directeurs et au DGS, des conseillers techniques,

Considérant que leur salaire est pris en charge à 100 % par Laval Agglomération,

Que les deux directrices générales adjointes exercent toujours leur mission pour la ville de Laval,

Qu'il est donc nécessaire que la ville de Laval rembourse, à Laval Agglomération, une partie de leur salaire,

Qu'une convention financière, jointe en annexe, doit être établie à cet effet entre la ville de Laval et Laval Agglomération afin de fixer les modalités de remboursement entre les deux collectivités,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal approuve les modalités de remboursement, entre la ville de Laval et Laval Agglomération, des charges de personnels des deux directrices générales adjointes de la ville (DGA proximité, tranquillité et citoyenneté et DGA fabrique du vivre ensemble) qui ont été mutées à Laval Agglomération et exerçant toujours des missions pour la ville de Laval.

Article 2

Le conseil municipal approuve la convention financière afférente, jointe en annexe.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention financière jointe en annexe, ainsi que tout document afférant.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, dix conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Soutani, Gwendoline Galou, Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Périn et Henri Renié).

Le maire

Signé : Florian Bercault